

AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR PUBLICATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 920

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée, greffière au Canton d'Orford, afin de publier le *Règlement numéro 920*.

En effet, lors d'une séance ordinaire tenue le 3 décembre 2018, le conseil municipal du Canton d'Orford a adopté le règlement suivant :

**«Règlement numéro 920
décrétant un emprunt de 120 000 \$ pour la construction de conduites
d'aqueduc et d'égout dans le prolongement de la rue des Geais-Bleus»**

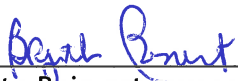
Le titre du règlement résume bien son objet. Ce règlement a pour but d'emprunter un montant de 120 000 \$ afin de procéder à la construction de conduites d'aqueduc et d'égout dans le prolongement de la rue des Geais-Bleus.

Le ministère des Affaires Municipales et de l'Habitation a approuvé en date du 21 février 2019 à l'exclusion de l'article 8.

Tous les intéressés peuvent consulter le *Règlement numéro 920* au bureau municipal, situé au 2530, chemin du Parc à Orford, pendant les heures d'ouverture, soit de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h du lundi au vendredi ou sur le site Web de la Municipalité au www.canton.orford.qc.ca.

Le *Règlement numéro 920* entre en vigueur, conformément à l'article 450 du *Code municipal du Québec*, au moment de sa publication.

Donné à Canton d'Orford, le 22 février 2019.



Brigitte Boisvert, avocate
greffière